

Réaction de l'AREQ à la mise à jour économique : enfin du répit en santé, mais on est loin du compte

Rimouski, le 26 octobre 2016 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) accueille avec satisfaction l'abolition de la taxe santé et le réinvestissement dans les soins à domicile et les CHSLD, qui sont annoncés dans la mise à jour économique du ministre des Finances. L'AREQ doute néanmoins que les réinvestissements compensent les nombreuses coupures réalisées dans le réseau de la santé au cours des dernières années.

« Nous accueillons positivement la décision de devancer d'un an l'abolition complète de la contribution santé. Cela donnera un répit aux personnes retraitées, dont le pouvoir d'achat diminue d'année en année. Néanmoins, nous ne sommes pas dupes. Bien que les frais accessoires aient été officiellement abolis, certains frais comme ceux associés au transport d'échantillons sanguins ou encore les tarifs exorbitants de stationnement d'hôpitaux continueront d'être facturés aux patients. Le gouvernement a la fâcheuse habitude de reprendre d'une main ce qu'il nous donne de l'autre », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

On revient à la case départ?

L'AREQ se montre par ailleurs soulagée que le gouvernement réinvestisse 300 millions de dollars dans le système de santé, notamment pour les services à domicile et les soins en CHSLD. Ces sommes s'ajoutent aux 60 millions annoncés lors du dernier budget. Or, malgré toutes ces belles annonces, l'actualité vient régulièrement démontrer que non seulement les services ne s'améliorent pas, mais ils semblent se dégrader, en raison des mesures d'austérité budgétaires imposées par le gouvernement depuis deux ans.

À titre d'exemples, ces derniers temps on a assisté à :

- la fermeture de centaines de lits en CHSLD;
- la réduction du nombre de bains donnés en CHSLD;
- la diminution de la qualité de la nourriture servie en CHSLD;
- la réduction des heures octroyées à chaque personne pour le maintien à domicile dans un contexte d'augmentation de la demande;
- la réduction du financement des organismes communautaires pour aînés, notamment pour les popotes roulantes.

« Avec les investissements annoncés hier, au mieux on revient à la case départ. Toutefois, c'est loin d'être suffisant pour répondre aux besoins en matière de soins à domicile et pour améliorer les services en CHSLD, qui se sont considérablement dégradés au cours des dernières années. En plus de subir des diminutions de services et des augmentations de tarifs, bien des personnes âgées n'ont toujours pas accès à un médecin de famille. Il est temps de mettre de côté les beaux discours et de passer de la parole aux actes », conclut Pierre-Paul Côté.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 58 000 membres, partout sur le territoire québécois. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication
Cell. : 418 929-4082
provost.dominic@areq.lacsq.org